

Allocation financière en faveur des jeunes diplômés sans ressources et demandeurs d'emploi

Respectable Loge, Spartacus, Orient de Paris, Région 14

Mots-clefs : Jeunes diplômés demandeurs d'emploi, Allocation financière, Formations diplômantes

Difficultés des jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail

A l'issue de leur formation professionnelle ou supérieure, nombreux vont être les jeunes diplômés à arriver sur le marché de l'emploi et à éprouver de grandes difficultés à trouver un premier emploi.

Ils risquent même d'être des victimes majeures de la crise économique qui frappe notre pays. On leur opposera une conjoncture difficile et une inexpérience que leurs diplômes ou certificats de fin d'études, ne pourra combler.

Une aide durant cette période cruciale serait donc judicieuse en tant que transition salutaire.

Depuis plusieurs années, les organismes et syndicats étudiants alertent sur la situation précaire chez les jeunes. En pleine crise sanitaire, économique et sociale, la situation est selon eux, encore plus critique.

Ils existent certes des allocations mais qui n'ont pas été pensées pour ce public de diplômés.

Les allocations ou aides financières existantes

Il existe les APL et les aides locales. L'APL restant réservée au logement.

La GARANTIE JEUNE, obtenue auprès des « Missions Locales » concerne plutôt un public très majoritairement non diplômé, peu formé et en recherche d'insertion sociale. Les formes de l'accompagnement qui y sont proposées sont assez peu adaptées aux jeunes diplômés.

Le FONDS D'AIDE aux jeunes en Métropole permet d'obtenir des aides ponctuelles très faibles (150€) et uniquement en cas d'urgence.

Les allocations chômage ne sont accordées qu'à ceux qui ont eu la chance d'avoir déjà travaillé : la PRIME D'ACTIVITE, l'ARE ou le RSA jeune. Si en théorie elles sont ouvertes aux 18-25 ans, dans la pratique rares sont les jeunes diplômés qui répondent à leurs conditions d'accès.

Création d'un Revenu d'Insertion de Fin de Formation et d'Études (RIFFE)

Attribution pendant 12 mois d'une allocation à tous les jeunes (jusqu'à 25 ans) en recherche d'emploi et ayant terminé leur formation professionnelle ou études supérieures sanctionnées par un diplôme.

Une éligibilité obtenue quel que soit le type de formation, à condition que le certificat de fin d'études soit délivré par un établissement (public ou privé) lui-même reconnu par le Ministère de l'Éducation nationale et/ou l'État.

Cette allocation, accordée une seule fois, s'interrompt avec la signature d'un CDD ou CDI. Le demandeur inscrit à Pole Emploi pourrait lui-même déterminer le diplôme qui lui en donnera l'accès.

Une telle mesure encourage les jeunes à poursuivre une formation diplômante. Ensuite, lors de sa recherche, le(a) jeune demandeur(euse) d'emploi gagne en autonomie et en sérénité grâce à ce soutien financier.

Le montant de l'allocation, du RIFFE, doit être supérieur au « RSA jeunes » auquel les bénéficiaires auraient accès, ne serait-ce que pour donner du sens à leurs efforts de formation diplômante.

Le Revenu d'Insertion de Fin de Formation et d'Études (RIFFE) est une allocation d'une durée de 12 mois maximum pour soutenir les jeunes diplômés (âgés de 25 ans au plus) sans ressources et inscrits comme demandeurs d'emploi afin de répondre à leur difficulté de trouver un premier emploi.

Une mesure qui motive à l'obtention d'un diplôme, favorise l'autonomie des jeunes pendant leurs recherches. Elle peut même constituer un minimum vital qui éviterait à certain(e)s de tomber dans une précarité de crise.